



LES MISSIONS ET LES COMPETENCES DU REFERENT HANDICAP

Les missions :

- Assurer l'accueil de la personne en situation de handicap, permettant au cours d'un entretien, d'analyser la situation de handicap, de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation en centre et en entreprise
- Assurer un rôle de facilitateur pour mobiliser les ressources appropriées aux besoins :
 - en fédérant en interne, la direction, l'administration, l'équipe pédagogique, les autres apprenants...
 - en s'appuyant en externe sur le prescripteur, les spécialistes du H, les parents,
 - en utilisant les aides techniques et / ou financières...
- Assurer une veille sur les méthodes pédagogiques afin d'offrir à la PH les meilleures conditions d'intégration et de personnalisation de son parcours de formation
- Coordonner si nécessaire les mesures de compensation du handicap par un rôle d'interface entre les différents acteurs, y compris jusqu'au montage de dossiers de demande de subventions (adaptations pédagogiques...)
- Tracer le parcours de la personne handicapée, par des points d'étape, de bilans et renseigner les éléments du parcours de la personne sur la base extranet de la Région
- Anticiper la fin de formation en informant la PH sur les acteurs relais, les dispositifs d'insertion professionnelle existants, et transmettre aux partenaires les données favorisant l'intégration en emploi
- Etre appui ressource auprès de la direction, de l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de la démarche qualitative régionale H+ (conseil en conformité qualitative)
- Transférer le plus largement possible ses compétences H à l'équipe du centre de formation
- Capitaliser les expériences d'accueil PH et poursuivre le développement de ses compétences H

Les compétences :

